

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Chantal Buotte	Numéro de permis 2021131	Date d'inspection Le 15 février 2022	
Nom de l'établissement Service de garde les toutous		Numéro de téléphone (506) 383-9462	
Adresse 22 Glencoe Drive Moncton NB E1A 4W6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

En entrant dans l'établissement, les enfants peignaient sur de grandes feuilles. L'éducatrice a donné des commentaires positifs de la peinture des enfants.

Le ratio était conforme au moment de l'inspection.

La mentore en assurance de la qualité a ensuite observé les enfants se laver les mains avant la collation.

Les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendies sont indiqués dans la grille qu'ils sont faits tous les mois.

Le matériel et l'équipement de l'aire de jeu intérieur étaient variés et en quantité suffisante pour tous les enfants.

Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 février 2022

Date

original signé par
Chantal Buotte

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 février 2022

Date